



Nombre de Conseillers Elus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 03 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 26 septembre 2022.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme. RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard

Membres excusés :

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Convention de résiliation amiable de bail rural
4. Convention de fin de concession du réseau câblé SFR
5. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Louise KIBLER, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 06 juillet 2022.

3. CONVENTION DE RESILIATION AMIABLE DE BAIL RURAL

Après que M. OBRECHT Jean Michel ait quitté la salle, le maire rappelle la délibération du 02 mai 2022 concernant l'échange de parcelles et informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une convention de résiliation amiable de bail rural.

Il précise que la commune de HANDSCHUHEIM a donné à titre de bail à ferme à Monsieur OBRECHT Jean-Michel une partie de la parcelle section 19 n°40, en date du 3 novembre 2009 avec avenant au 29 mars 2012.

Il explique que la partie de la parcelle section 19 n°40 concernée par le projet d'échange de parcelles a fait l'objet d'un arpentage par le cabinet de Géomètre LAMBERT et associé et porte sur une contenance de 1are 80, comme indiqué.

Enfin il rend compte du retour de maître POUCHAIN, concernant l'accompagnement fait auprès de la commune à ce sujet. Il communique le montant de l'indemnité de résiliation de 77,16 € l'are, transmis par la chambre d'agriculture alsace, qui sera à verser à Monsieur OBRECHT ainsi que le croquis d'arpentage du cabinet de géomètre LAMBERT fixant l'indemnisation à hauteur de 1are 80.

Entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, décide d'autoriser le Maire à faire signer la convention de résiliation amiable de bail rural à Monsieur OBRECHT Jean-Michel moyennant le paiement d'une indemnité de la part du bailleur au profit du preneur d'un montant de 138,90 €

4. CONVENTION DE FIN DE CONCESSION DU RESEAU CABLE SFR

Le maire rappelle la délibération du 25 janvier 2021 concernant le prolongement de la concession au réseau de communication audiovisuel par câble.

Il informe que ce dossier qui a fait l'objet de nombreux échanges entre les communes de FURDENHEIM, HURTIGHEIM, ITTENHEIM, QUATZENHEIM, HANDSCHUHEIM et SFR a finalement permis de régler la fin de concession à l'amiable via un protocole d'accord sur la base de 35 000 € pour les 5 communes.

Il rend compte du montant stipulé dans le protocole d'accord que la commune de Handschuheim devra acquitter et s'élevant finalement à 2 103 €.

Entendu l'expose du Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ***D'AUTORISER le Maire à signer le protocole d'accord.***
- ***D'AUTORISER le Maire à mandater l'indemnisation d'un montant de 2 103 € due par la commune de Handschuheim et stipulée dans le protocole d'accord.***

5. DIVERS

Urbanisme : DP R0007 pose d'un préau ouvert sur 2 cotés, stockage bois- 53 impasse des Framboises.
Cu R0007 dans le cadre de la vente maison 41 Route d'Osthoffen
PC R0002 rue des vergers construction collectif 8 logements.

Le maire informe de 2 arrêtés de virements de crédits à prendre :

Du compte 020 dépenses imprévues	Au compte 20422 « Bâtiments et installations »	2 683,03 €
	Au compte 10226 « taxe aménagement »	4 011,60 €

Le maire demande à l'adjoint en charge de la gestion du Plan Communal de Sauvegarde « PCS » d'entamer les démarches de recherche, de formations... pour une mise à jour de celui-ci.

Le maire demande à l'adjoint en charge des espaces naturels et agricoles d'entamer les démarches de choix et de plantations de fleurs mellifères Route de Furdenheim. Jean-Michel jugera s'il est opportun ou non de commencer les plantations avant le remembrement.

Le vide grenier 2022 a été une réussite totale. Le constat d'une baisse de fréquentation a été relevé.

Un retour sur les « avis population » de la coupure d'éclairage public du 10 au 12 à l'occasion de la nuit des étoiles a permis de proposer de réduire l'éclairage publique de la manière suivante :

- Coupure entre 23h30 et 5h30 du dimanche au jeudi
- Coupure entre 01h00 et 5h30 le vendredi & samedi
- Faire un essai de diminution de l'intensité de l'Eclairage Public entre 23h00 et la coupure
- Trouver un système peu coûteux de coupure des étoiles de Noël entre 23h00 et 07h00

Le maire rend compte de l'avancement du projet de merlon qui prendra du retard du fait d'un report d'une année au niveau du remembrement. Il indique que le SDEA dispose d'une enveloppe financière appropriée à la faisabilité du projet de merlon.

Le maire informe que les 4 exploitants consultés ne souhaitent pas adhérer au projet d'épicerie locale « Casiers du Coin » proposé par un fabricant de casiers partagés.

Arrivage de 100 poubelles jaunes stockées dans l'atelier communal. Organisation à prévoir pour l'échange des bacs, fixé au samedi 26 novembre de 9h00 à 12h00 & mercredi 30 novembre de 13h00 à 16h30.

Point des évènements et dates à venir :

- Calendrier des battues (15.10-11.11-03.12.2022)
- Enlèvement des fleurs samedi 05.11 à 9h00
- Cérémonie 11 novembre programmée le jeudi 10.11 à 19h00 à l'échelle comcom.
- Fête des Aînés samedi 10.12

Annexes point 3 : doc croquis arpentage & délib

Annexes point 4 : partie montant à acquitter protocole d'accord & courrier avec montant initial

Annexes point divers : documents points divers

Un dernier tour de table permet de rappeler la modification encore à faire par rapport au changement de rythme de la sirène de la mairie (délibération prise antérieurement) et un renouvellement des décorations de Noël pour les sapins à envisager. L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h00, en remerciant les conseillers de leur participation active.